



Saint-Arnoult
en Yvelines

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Rambouillet

Envoyé en préfecture le 10/09/2024
Reçu en préfecture le 10/09/2024
Publié le
ID : 078-217805373-20240806-DM_2024_33-CC

2024/33
S²LO

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉCISION DU MAIRE

n° 2024/33

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2022/53 du 6 juillet 2022 du Conseil Municipal portant élection des membres de la commission M.A.P.A.,

VU le Code de la commande publique, en particulier ses articles R. 2122-2 et R. 2123-1 relatifs aux seuils de procédure et de publicité,

CONSIDERANT la consultation du 04 juillet 2024 engagée dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée (M.A.P.A.) concernant les travaux de construction d'un vestiaire de football à Saint-Arnoult-en-Yvelines,

VU le procès-verbal de la Commission MAPA du 04 juillet 2024,

CONSIDERANT la DM 2024/31 concernant la déclaration sans suite pour absence de concurrence pour les lots 04 et 08 et en conséquence la nécessité d'une nouvelle mise en concurrence simplifiée en application du R. 2122-2 du Code de la commande publique,

VU l'analyse des offres remises pour :

- Lot 4 : Menuiseries extérieures, PVC, métallerie,
- Lot 8 : Plomberie,

VU la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire, notamment le point n° 4 : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De retenir les offres de 2 entreprises pour les travaux de construction d'un vestiaire de football pour les lots n° 4 et 8 et de signer les contrats correspondants pour un montant total de 99 587,63 € HT soit 119 505,16 € TTC décomposés comme suit :

➤ **Lot n° 4 – Menuiseries extérieures, PVC, métallerie**

Avec la société L'ATELIER PVC demeurant rue des Albizia – 41700 CONTRES, pour un montant de 43 668,13 € HT soit 52 401,76 € TTC,

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume 78730 St Arnoult-en-Yvelines / Téléphone 01 30 88 25 25

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

➤ **Lot n° 8 - Plomberie**

Avec la société LEMAITRE & CIE demeurant 13 rue des Essarts – 78490 LES MESSANS, pour un montant de 55 919,50 € HT soit 67 103,40 € TTC,

ARTICLE 2

Le marché est conclu à compter de sa notification et prend fin à la réception des travaux sans réserve,

ARTICLE 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 02 août 2024

Le Maire

Signé électroniquement par : Joëlle JEGAT

Date de signature : 06/08/2024

Qualité : Signature Maire



Joëlle JEGAT